

### Tarifs LAMal 2012 applicables dans le canton de Vaud

les tarifs présentés ci-dessous sont le résultat des négociations entre partenaires, mais sont indiqués à titre informatif : les conventions sont en cours de signature et n'ont pas encore été ratifiées par le Conseil d'Etat. Aucun accord n'ayant été trouvé pour le tarif universitaire soins somatiques aigus avec tarifsuisse et Helsana et pour le tarif de réadaptation cardiovasculaire (clinique la Lignière), le Conseil d'Etat a fixé des tarifs provisoires. Les autres tarifs des cliniques figurant sur la liste LAMal vaudoise 2012 ne sont pas encore disponibles.

	Part Assureur (quote-part 45%)	Part Canton de Vaud (quote-part 55%)	Total	Tarifs de référence * (100%)
Catégorie d'établissements	Valeur du point SwissDRG, version 1.0	Valeur du point SwissDRG, version 1.0	Valeur du point Valeur du point	Valeur du point Valeur du point
1 Etablissements universitaires en soins généraux**	Assura / Supra SFr. 5'141.25 Tarif provisoire : SFr. 4'927.50 Tarifsuisse / Helsana	SFr. 6'283.75 SFr. 6'022.50	SFr. 11'425.00 SFr. 10'950.00	pas encore disponible***
2 Etablissements hospitaliers en soins généraux****	SFr. 4'390.20	SFr. 5'365.80	SFr. 9'756.00	SFr. 9'756.00

	Part Assureur (quote-part 45%)	Part Canton de Vaud (quote-part 55%)	Total	Tarifs de référence*
Catégorie d'établissements****	Forfait par jour****	Forfait total par jour****	Forfait par jour****	Forfait par jour****
3 Etablissements psychiatriques en soins aigus	SFr. 346.95	SFr. 424.05	SFr. 771.00	SFr. 771.00
4 CTR, établissements spécialisés hormis la réadaptation cardiovasculaire et divisions B somatiques	SFr. 317.70	SFr. 388.30	SFr. 706.00	SFr. 706.00
5 Etablissements spécialisés en réadaptation cardiovasculaire	Tarif provisoire SFr. 206.55	SFr. 252.45	SFr. 459.00	SFr. 459.00
6 Etablissements psychiatriques en soins de réadaptation	SFr. 298.80	SFr. 365.20	SFr. 664.00	SFr. 664.00

\* La part maximum financée par le Canton de Vaud pour les patients vaudois hospitalisés par convenance personnelle dans un hôpital hors canton répertorié dans le canton dans lequel il est situé correspond au 55% du tarif de référence pour les prestations correspondantes.

\*\* Tarif applicable aux patients vaudois hospitalisés au CHUV.

\*\*\* La part maximum financée par le Canton de Vaud pour les patients vaudois hospitalisés par convenance personnelle aux Hôpitaux Universitaires de Genève, à l'Inselspital de Berne, à l'Universitätsspital Basel ou à l'Universitätsspital Zurich correspond au 55% du tarif de référence.

\*\*\*\* Selon la nouvelle définition de l'Office Fédéral de la Statistique liée aux durées de séjour.

\*\*\*\*\* Les conventions fixant la valeur du point et des forfaits n'ont pas encore été transmises au Canton de Vaud et ne sont dès lors pas disponibles pour les prestations à charge de l'assurance obligatoire de soins dispensées par les cliniques figurant sur la liste LAMal vaudoise 2012 (cf. arrêté du 29 juin 2011 édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins - RSV 832.11.1).